

**Revue québécoise de droit international**  
**Quebec Journal of International Law**  
**Revista quebequense de derecho internacional**



**SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2009**

Julien Fouret et Mario Prost

Volume 22, numéro 2, 2009

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1068698ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1068698ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Fouret, J. & Prost, M. (2009). SOMMAIRE. JURISPRUDENCE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2009. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 22(2), 133–135. <https://doi.org/10.7202/1068698ar>

# CHRONIQUE DE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFÉRENDS INTERNATIONAUX

*Sous la direction de  
Julien Fouret\* et Mario Prost\*\**

## SOMMAIRE

### Jurisprudence de janvier à décembre 2009<sup>1</sup>

#### A. Cour internationale de justice

- I. Demande en indication de mesures conservatoires, ordonnance du 28 mai 2009, *Questions concernant l'obligation de poursuivre ou d'extrader (Belgique c. Sénégal)*
- II. Arrêt du 13 juillet 2009, *Différend relatif à des droits de navigation et des droits connexes (Costa Rica c. Nicaragua)*
- III. Ordonnance du 16 juillet 2008, *Demande en interprétation de l'arrêt du 31 mars 2004 en l'affaire Avena et autres ressortissants mexicains (Mexique c. Etats-Unis d'Amérique)*

#### B. Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)

- I. Sentence du 3 mars 2006, *F-W OilInterests Inc. c. République de Trinidad et Tobago*
- II. Décision du 15 janvier 2008 sur la responsabilité, *Corn Products International Inc. c. États Unis du Mexique*
- III. Sentence du 19 décembre 2008, *TSA Spectrum de Argentina, S.A. c. République d'Argentine*
- IV. Décision du 13 janvier 2009 sur la demande de clarification de la décision sur la compétence, *RailroadDevelopment Corporation c. République du Guatemala*
- V. Décision du 2 février 2009 sur l'objection du défendeur en vertu de l'article 41(5), *Brandes InvestmentPartners c. République bolivarienne du Venezuela*

---

\* Conseiller, Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. Le directeur peut être contacté à l'adresse suivante : <jft@iccwbo.org>.

\*\* Lecturer in Law, Université de Keele (UK). Le directeur peut être contacté à l'adresse suivante : <m.prost@law.keele.ac.uk>.

<sup>1</sup> Certaines décisions antérieures sont commentées car soit elles n'avaient pas pu être commentées dans la précédente chronique soit elles ont été publiées en 2009.

- VI. Sentence du 13 mars 2009, *RSM Production Corporation c. Grenade*
- VII. Sentence par consentement des parties du 8 avril 2009, *Trans-Global Petroleum, Inc. c. Royaume hachémite de Jordanie*
- VIII. Sentence du 15 avril 2009, *Phoenix Action Ltd v. République Tchèque*
- IX. Décision sur la demande d'annulation du 16 avril 2009, *MalaysianHistoricalSalvors SDN BHD c. Malaisie*
- X. Sentence du 22 avril 2009, *BernardusHenricusFunnekotter et al c. République du Zimbabwe*
- XI. Commentaire Conjoint :  
 Première ordonnance de procédure du 29 juin 2009, *Burlington Resources Inc. and others v. République de l'Équateur and EmpresaEstatalPetróleos de l'Équateur (PetroEcuador)*  
 Décision sur les mesures provisoires du 8 mai 2009, *PerencoEcuador Limited v. République de l'Équateur and EmpresaEstatalPetróleosdelEcuador (Petroecuador)*
- XII. Commentaire Conjoint :  
 Décision du 20 mai 2009 sur la seconde demande de levée de la suspension d'exécution de la sentence, *Enron CreditorsRecovery Corp. et PonderosaAssets L.P. c. République argentine*  
 Décision du 23 octobre 2009 sur l'objection préliminaire du demandeur à la demande en annulation de l'Argentine et décision du 23 octobre 2009 sur la demande de suspension de l'exécution de la sentence, *Continental CasualtyCompany c. République argentine*  
 Décision du 5 mars 2009 sur la demande de poursuite de suspension d'exécution de la sentence et décision du 7 août 2009 sur la levée de la suspension d'exécution de la sentence, *SempraEnergy International c. République argentine*
- XIII. Sentence du 1er juin 2009, *Waguih Elie George Siag et ClorindaVecchi c. République arabe d'Égypte*
- XIV. Sentence du 2 Juin 2009, *EmpresaElectrica Del Ecuador c. République d'Équateur*
- XV. Décision sur l'interprétation du traité du 12 juin 2009, *HrvatskaElektroprivreda.d. c. République de Slovénie*
- XVI. Sentence du 30 juin 2009, *SaipemS.p.A. c. République populaire du Bangladesh*
- XVII. Sentence du 30 juillet 2009, *Pantehniki S.A. Contractors&Engineers v. République d'Albanie*

- XXVIII. Sentence du 4 août 2009, *Piero Foresti et autres c. République d'Afrique du sud*
- XXIX. Commentaire Conjoint :  
Sentence du 17 septembre 2009, *Cementownia "NowaHuta" S.A. c. République de Turquie*  
Sentence du 13 août 2009, *Europe CementInvestment & Trade S.A. c. République de Turquie*
- XX. Sentence du 27 août 2009, *BayindirInsaatTurizmTicaret Ve Sanayi A.S. c. République islamique du Pakistan*
- XXI. Décision sur la demande d'annulation du 1<sup>er</sup> septembre 2009, *AzurixCorp c. République argentine*
- XXII. Sentence du 8 septembre 2009, *Azpetrol International Holdings B.V., Azpetrol Group B.V. and AzpetrolOil Services Group B.V. v. République d'Azerbaïdjan*
- XXIII. Décision sur la compétence du 13 septembre 2007 et Sentence du 9 septembre 2009, *SistemMuhendislikInsaatSanayiveTicaret A.S. c. République kirghize*
- XXIV. Décision sur la compétence du 11 septembre 2009, *Toto Costruzioni Generali S.p.A. v. République libanaise*
- XXV. Sentence du 8 octobre 2009, *EDF (Services) Limited c. Roumanie*
- XXVI. Décision sur la demande d'annulation du 19 octobre 2009, *M.C.I. Power Group L.C. c. République d'Équateur*
- XXVII. Commentaire Conjoint :  
Décision du 6 novembre 2009 sur la demande de récusation d'un arbitre, *CEMEX Caracas Investments B.V. et CEMEX Caracas II Investments B.V. c. République bolivarienne du Venezuela*  
Décision du 8 décembre 2009 du Secrétaire général de la Cour permanente d'arbitrage sur la demande de récusation d'un arbitre, *PerencoEcuador Limited c. République de l'Équateur et EmpresaEstatalPetróleosdelEcuador (Petroecuador)*
- XXVIII. Décision sur la demande de révision du 18 novembre 2009, *Victor Pey Casado et President Allende Foundation c. République du Chili*
- XXIX. Décision du 4 décembre 2009 sur la recevabilité des demandes accessoires, *Itera International Energy LLC et Itera Group NV c. Géorgie*